

Bilan régional des intoxications au monoxyde de carbone 2017 en région Centre-Val de Loire

En 2017, 61 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone ont été recensés en région Centre-Val de Loire, impliquant 208 personnes.

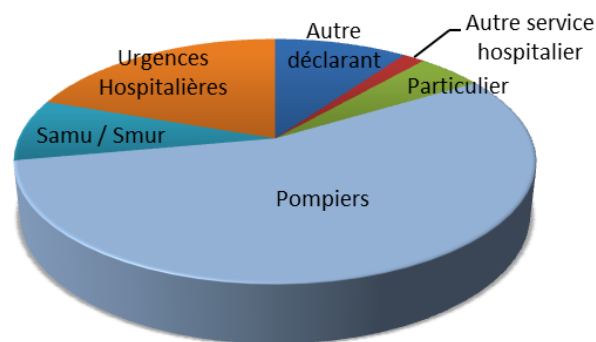


La surveillance des intoxications

Les intoxications au monoxyde de carbone, quelle que soit leur origine (habitat, milieu professionnel, tentative de suicide,...) sont recensées via un dispositif national de surveillance depuis 2005. Les incendies qui font l'objet d'une surveillance particulière ne sont pas inclus dans le dispositif. Les acteurs de terrain concernés par la prise en charge médicale des victimes ou par la mise en sécurité des lieux de l'accident (sapeurs-pompiers, Samu, SOS Médecins, services hospitaliers, centre anti-poison, GRDF,...) constituent la source principale des signalements qui ont pour objectif :

- le recensement exhaustif des accidents,
- une prise en charge médicale rapide et adaptée,
- un repérage des situations à risques,
- la diminution des récurrences d'intoxication.

Les déclarants des intoxications au CO en 2017 en région Centre-Val de Loire



La répartition des intoxications au monoxyde de carbone en 2017

La répartition des épisodes (cas) par type d'intoxication et par département est présentée ci-après. Il est à noter qu'aucun décès lié à ces épisodes n'a été enregistré en 2017.

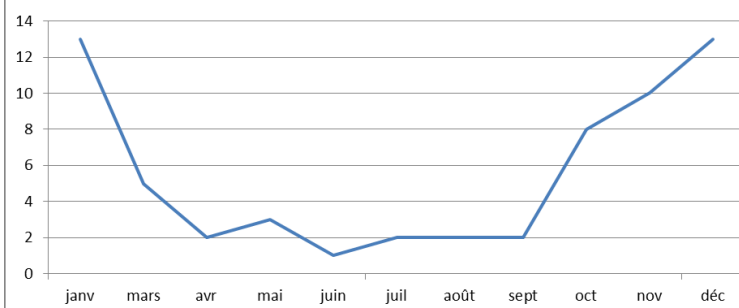
	Nombre de personnes intoxiquées	Nombre de cas survenus dans l'habitat	Nombre de cas survenus dans un autre lieu	Nombre de cas d'origine volontaire	Nombre total de cas d'intoxication
Cher	33	12			12
Eure-et-Loir	33	7			7
Indre	19	7	1		8
Indre-et-Loire	28	10			10
Loir-et-Cher	33	8	1		9
Loiret	62	13	1	1	15
Total	208	57	3	1	61

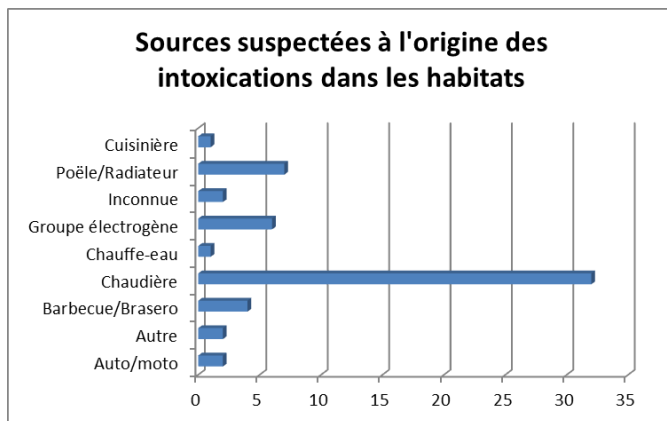
Source : Logiciel SIROCO-Santé Publique France, données validées par les délégations départementales des ARS et les Services Communaux d'Hygiène et de Santé

En 2017, la quasi-totalité des intoxications (93%) s'est déroulée dans des habitations. 4 intoxications sont spécifiques : une intoxication est liée à une tentative de suicide, les trois autres intoxications sont survenues dans un ERP (gîte), dans un cabanon de jardin et dans une camionnette itinérante.

La grande majorité des intoxications survient lors de la période de chauffe, c'est-à-dire durant les mois d'octobre à avril.

Répartition temporelle des intoxications 2017





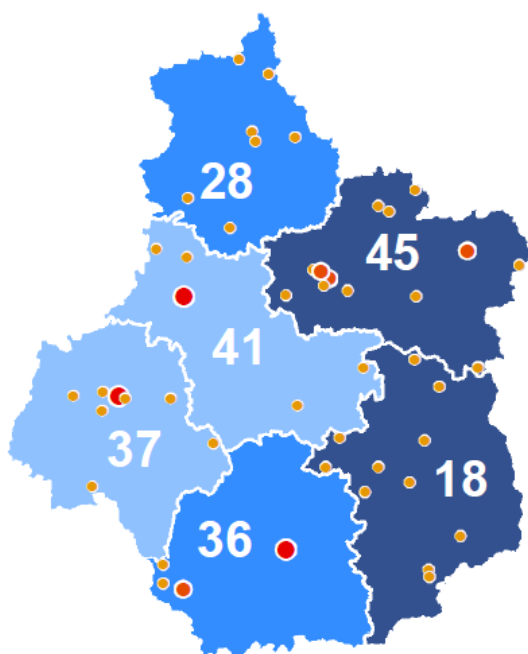
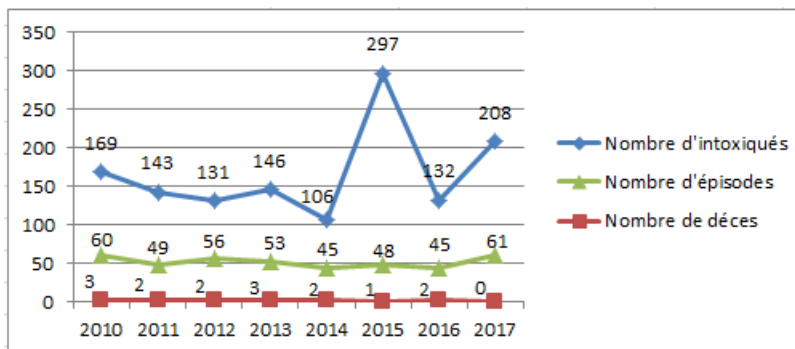
Parmi les sources suspectées d'être à l'origine des intoxications au monoxyde de carbone en région, la chaudière reste l'appareil à combustion qui est mis en cause dans plus de la moitié des cas. On retrouve également plusieurs intoxications liées aux poêles et radiateurs d'appoint. Il est à noter que les groupes électrogènes et les barbecues utilisés en intérieur ont été responsables d'une dizaine d'intoxications en région en 2017.

Evolution des intoxications en région Centre-Val de Loire

Depuis 2010, le nombre d'épisodes d'intoxications est relativement stable (de l'ordre d'une cinquantaine de cas d'intoxications par an), alors que le nombre d'intoxiqués varie davantage.

Cette variation est liée aux intoxications survenues

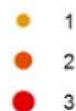
principalement dans des établissements recevant du public impliquant un grand nombre de personnes. En 2017, le dysfonctionnement d'une chaudière dans un gîte a conduit à l'intoxication de 17 personnes. En 2015, 156 personnes avaient été intoxiquées par les gaz de combustion d'un groupe électrogène dans une cave champignonnière.



Répartition géographique des cas d'intoxications en 2017 en Région Centre-Val de Loire

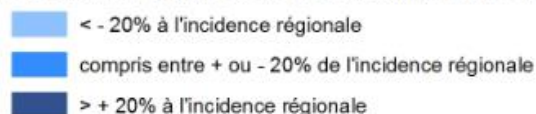
Les intoxications au monoxyde de carbone concernent l'ensemble des territoires de la région. L'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, ont proportionnellement au nombre d'habitants moins d'intoxications que les autres départements.

Nombre d'intoxications par commune



Incidence pour 100.000 habitants

Incidence régionale : 8.1 intoxiqués / 100.000 habitants



Le monoxyde de carbone

Définition et symptômes :

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. La présence du monoxyde de carbone résulte d'une combustion incomplète, et, ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Souvent, la combustion incomplète dans les habitations est liée à un dysfonctionnement d'un appareil à combustion, un mauvais entretien ou évacuation des fumées ou encore à une mauvaise aération du local.

Toxicité

Le CO est un gaz très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe à la place de l'oxygène dans le sang.

Les signes d'une intoxication peu sévère au CO ne sont pas spécifiques, rendant celle-ci d'autant plus difficile à repérer. Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone.

Une intoxication grave peut conduire à la perte de conscience, voire à la mort et, ce, en quelques minutes seulement. Le CO peut également entraîner des séquelles, parmi lesquelles des troubles nerveux, des atteintes cardiaques... Enfin, la toxicité est plus grande chez les nourrissons et les femmes enceintes (atteinte fœtale).

En cas d'accident...

Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
Faire évacuer les locaux
Appeler les secours : 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU

Les bons gestes de prévention :

- Faire systématiquement vérifier par un professionnel avant chaque saison hivernale les installations permettant le chauffage et la production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée.
- Aérer les pièces tous les jours.
- Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement.
- Ne pas obstruer les entrées et sorties d'air.
- Les instructions d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant doivent être respectées (un chauffage d'appoint ne doit pas être utilisé de manière continue).
- Les groupes électrogènes doivent être placés à l'extérieur des bâtiments et à distance des prises d'air et des ouvrants.
- Ne pas utiliser de cuisinières, braseros, ou de barbecues pour se chauffer.



Pour en savoir plus :

- <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/intoxication-au-monoxyde-de-carbone>
- <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>
- http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/mmonoxyde-carbone/precautions.asp